

ICL-MS – FD

60 boulevard Vauban

59000 LILLE

RAPPORT FINANCIER

INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE – MEDICO-SOCIAL

FONDS DE DOTATION

2023

INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE – MEDICO-SOCIAL - FONDS DE DOTATION

60 BOULEVARD VAUBAN - CS 40109 - 59016 LILLE CEDEX - FRANCE



SITUATION FINANCIERE

BILAN 2023

1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

ACTIF				
	31/12/2023			
	MONTANT	AMORTIS.	MONTANT	MONTANT
	BRUT	OU PROV.	NET	NET 31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres créances de fonctionnement				
Disponibilités	15 000 €		15 000 €	15 000 €
ACTIF CIRCULANT	15 000 €	0 €	15 000 €	15 000 €
TOTAL ACTIF	15 000 €	0 €	15 000 €	15 000 €

PASSIF		
	MONTANT	MONTANT
	AU	AU
	31/12/2023	31/12/2022
Dotation non consommable	15 000 €	15 000 €
Report à nouveau	-150 €	-150 €
Résultat de l'exercice	0 €	0 €
CAPITAUX PROPRES	14 850 €	14 850 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150 €	150 €
DETTES	150 €	150 €
TOTAL PASSIF	15 000 €	15 000 €

COMPTE DE RESULTAT

1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023

	2023	2022	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Quote part dotations consommables			
Autres produits de gestion courante			
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION			
CHARGES D'EXPLOITATION			
Droit d'enregistrement et de timbre			
Autres charges de gestion courante			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION			
RESULTAT D'EXPLOITATION			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
RESULTAT NET			

ANNEXE AUX COMPTES

SOMMAIRE

- 1 *Présentation des comptes*
- 2 *Faits caractéristiques de l'exercice*
- 3 *Règles et méthodes comptables*
 - 3.1 Méthodes générales
 - 3.2 Evénements postérieurs à la clôture

1- Présentation des comptes :

Les comptes d'ICL-MS Fonds de dotation clos au 31 décembre 2023 couvrent la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font ressortir :

- un résultat de 0 €.
- un total bilan de 15 000 €.

2- Faits caractéristiques de l'exercice :

L'institut Catholique de Lille et le Centre Féron-Vrau ont chacun doté le Fonds d'une somme de 7 500 € en numéraire non consommable.

La modification des statuts du fonds de dotation a fait l'objet d'un refus de délivrance du récépissé de déclaration par les services de la Préfecture du Nord au motif que le choix de l'apport onéreux de la part des fondateurs avec droit de reprise lors de la dissolution du fonds de dotation est incompatible avec la notion d'intérêt général. Pour rappel, les apports des fondateurs correspondent à 3.175 parts de la SCI EHPAD Capinghem (ICL) et aux droits du bailleur au titre d'un bail à construction de l'EHPAD Saint Antoine de Padoue (CFV). Le Centre Féron-Vrau a déjà pris en charge les taxes et droits relatifs à ces apports qui ont l'objet d'un acte notarié, soit 158.500 €. Le cabinet conseil du fonds de dotation (Deloitte) a pu rencontrer les services de la Préfecture et développer leur argumentaire pour démontrer qu'il n'existe aucune interdiction légale pour un fonds de dotation de recevoir des apports onéreux de la part de ses fondateurs avec droit de reprise lors de la dissolution du fonds. Cet argumentaire a été remonté à leur autorité de tutelle. Les services de la Préfecture maintiennent néanmoins leur position et ce sachant que celle-ci n'est pas partagée par d'autres Préfectures et notamment la Préfecture de Police de Paris, outre qu'elle n'est pas « légitime » : les services de la Préfecture ne disposant d'un quelconque pouvoir de contrôle de légalité en la matière ».

3- Règles et méthodes comptables :

3.1 Méthodes générales :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement CNC 2009-01 du 05 Février 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Cet avis a fait l'objet du règlement 2009-01 du 3/12/2009 modifiant le CRC 99-01.

Les conventions suivantes ont notamment été appliquées :

- principe de prudence
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes
- continuité d'exploitation

3.2 Événements postérieurs à la clôture :

Néant